



LE PETIT JOURNAL CGT DES YVELINES

*Ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner,
mais ceux qui ne luttent pas, ont déjà perdu !*

VICTOIRE à la PYRRHUS

Report du RIFSEEP à la DGFIP !

Changement des règles de mutations !

Depuis le mois de septembre, la section CGT Finances Publiques 78, s'est inscrite dans 2 tournées sur l'ensemble des sites du département, pour présenter les conséquences des annonces faites par le gouvernement et notre Directeur Général.

Notre implication, et la mobilisation des agents des Yvelines, lors des journées des 12 septembre, 10 octobre et 16 novembre, n'ont pas été vaines...

Par un courrier qui a été transmis à la CGT Finances Publiques vendredi 1er décembre au soir, le directeur général nous informe de l'accord du Ministre pour un report de la mise en place du Rifseep.

La situation des corps de la DGFIP, géomètres inclus, sera réexaminée avant le 31 décembre 2019.

Pour la CGT Finances Publiques, c'est une 1ère victoire au bénéfice des personnels à mettre à l'actif de leurs mobilisations. Pour nous, ce report n'est qu'une étape, seule la non application de cette réforme peut être satisfaisante. Cela ne ferme pas le contentieux concernant les questions de pouvoir d'achat des agents.

La CGT Finances Publiques réaffirme également son opposition au projet du directeur général concernant les règles de mutation. Elle refuse le marchandage du directeur général sur une pseudo concertation "donnant-donnant" et maintient son exigence de retrait du projet.

Boycott intersyndical des instances CHS-CT, CTL

- **Service Départemental de l'Enregistrement,**
- **Création 5ème PCR,**
- **Extension de l'accueil sur RDV,**
- **Fermeture de la trésorerie Plaisir Colloc,**
- **Transfert de la trésorerie de Chevreuse,**
- **Transfert de la trésorerie de Sartrouville...**



Ces dossiers importants, qui vont avoir un impact certain sur la vie des agents et sur l'organisation des services devaient être abordés lors des CTL de fin d'année.

La DDFiP a choisi délibérément de ne pas les présenter préalablement au CHS-CT.

Impossible pour la CGT de faire fi du droit des agents !

La CGT Finances Publiques 78, a proposé à l'ensemble des représentants des personnels du CHS-CT 78 et du CTL DDFiP 78, de boycotter ces instances en date du 4 décembre 2017 pour le CHS-CT et en date du 21 novembre et du 11 décembre pour le CTL.

En effet, l'articulation entre CHS-CT et CTL n'est pas respectée : à chaque réorganisation, restructuration, ou création de service, le CHS-CT doit émettre un avis qui est transmis au CTL.

Les élus s'appuyant sur les textes réglementaires avaient déjà fait plier la DDFiP sous d'anciennes présidences.

Nous avons eu gain de cause !

Une fois de plus, faute d'anticipation et de préparation, la DDFiP a décidé de passer en force et de ne pas consulter le CHS-CT en amont (voir liste ci-dessus).

Par un courrier en date du 29 novembre 2017 (<http://www.dgfip.cgt.fr/78/spip.php?article1045>), les élus ont fait des propositions à la Direction pour que ces dossiers soient examinés régulièrement par les 2 instances.

La Direction n'a pas saisi cette occasion pour se remettre dans la légalité.

Les élus n'ont eu d'autre choix que de boycotter ces 2 instances (voir déclarations liminaires sur notre site).

Faut-il y voir une volonté de notre nouveau directeur de provoquer les OS et d'ignorer les instances.

Droit à l'erreur enrichi. Le droit au contrôle à blanc Vers une nouvelle administration fiscale ?

Le projet de loi "droit à l'erreur", a été présenté en Conseil des Ministres le 29 novembre.

Un groupe d'une quinzaine de députés de la majorité a depuis planché sur la question. « **L'objectif est que l'Etat se mette au service d'une société de confiance et qu'il fasse le premier pas. Il faut sortir de l'idée que la France est fraudeuse par nature** ».

« **On veut que les usagers arrêtent de se méfier de leurs administrations** », le texte va « **révolutionner la relation entre l'Etat et les usagers** ».

Parmi les dispositions envisagées, il sera notamment proposé l'**extension du "rescrit"**, qui existe en matière fiscale, **"à d'autres administrations"**. Méconnu et parfois regardé avec méfiance, le rescrit permet à chacun d'interroger l'administration au sujet de sa situation sur l'application des règles fiscales. **L'administration rend alors un avis qui est opposable en cas de contrôle.**

Dans cet esprit, devrait être instauré le **"droit au contrôle à blanc"**, à savoir que les **« citoyens auront la possibilité de réclamer des contrôles des administrations qui se trouveront alors dans une situation de conseil et de correction et non plus de sanction »**, selon un parlementaire, qui se félicite de ce "changement de paradigme".

Les investissements foireux du soldat Macrons !

Rapports d'évaluation de la réforme du prélèvement à la source : toujours les mêmes arguments fallacieux utilisés depuis le départ.

La CGT tient à alerter sur cette **tromperie**.

Non, l'impôt ne s'adaptera donc pas à votre situation, notamment en cas de diminution de vos revenus.

Non, il ne facilitera donc pas les mobilités professionnelles.

Le rapport alerte même sur les risques de sur-prélèvement des salariés qui enchaînent les contrats courts !

Le taux d'imposition ne peut s'adapter en temps réel.

A la DGFIP de transmettre « sous un délai le plus rapide possible » le taux au collecteur.

Nous voyons déjà qui sera jeté en pâture à l'opinion pour justifier le fiasco annoncé : les agents des Finances publiques chargés de la mise en œuvre d'une réforme **qu'ils combattent avec la CGT.**

Le système va créer un nouveau décalage entre le paiement de l'impôt et les réductions d'impôts auxquelles le contribuable a le droit.

L'impôt sur le revenu est **progressif**, c'est-à-dire que son taux est différent en fonction du niveau des revenus perçus. **Il est donc impossible de déterminer le taux avant la fin de la période annuelle considérée.**

La simplification n'aura pas lieu. En effet, cette usine à gaz multiplie les interlocuteurs et les circuits de paiements. Le rapport rappelle que l'interlocuteur reste la DGFIP (encore heureux), mais, qui empêchera un salarié de s'adresser d'abord au service paye de son entreprise en cas d'erreur ?

Dans un contexte d'économie budgétaire engagée par le gouvernement, **la mise en place du prélèvement à la source sera à la fois coûteuse et aura pour conséquence une baisse des recettes** générées par cet impôt. Aujourd'hui collecté par l'État, **le taux de recouvrement s'élève à plus de 98 %.**

Après les promesses d'embauche en échange du cadeau fiscal du **Crédit Impôt Compétitivité Emploi** offert aux entreprises (**CICE**, près de **20 milliards** annuels de perdus pour le budget de l'État) et après celles qui découleraient de la baisse du coût du travail (loi El Khomri et sa version 2.0 « travail précaire »), nous voilà donc avec cette nouvelle promesse qu'est le **« cadeau ISF » !**

Dans un article récent, l'économiste Frédéric Lordon chiffre ce « retour sur investissement » du « **cadeau ISF** » à **9 millions d'euros** pour **3 milliards de dépense fiscale** : belle efficacité de la part du gouvernement !

Cela veut dire par conséquent, **2,991 milliards d'euros de perdus** pour le budget de l'État.

Mais pas perdus pour tout le monde.

N'oublions d'ailleurs pas de rappeler qu'acheter des actions en bourse est rarement synonyme d'investissement. En effet, seules les émissions nouvelles d'actions représentent un nouvel investissement, or celles-ci s'élevaient seulement à 10 milliards en 2015, contre une capitalisation totale de 3 300 milliards d'euros pour la place de Paris.

Acheter et revendre des actions, ce n'est pas de l'investissement, c'est de la spéculation financière.

Même le **FMI**, a constaté que le démantèlement du droit du travail a surtout produit l'explosion des inégalités.

L'OCDE a fini par admettre qu'il était impossible de conclure que les stratégies de « baisse du coût du travail » ou de « flexibilisation » du travail aient quelque effet sur le chômage.

Elle explique d'ailleurs, que **l'enrichissement des plus riches n'a aucun effet bénéfique sur la croissance**, réduisant même les taux de croissance de long terme



MUTATIONS ILS OSENT TOUT... C'est à ça qu'on les reconnaît...



CAMPAGNE DE MUTATIONS 2018

N'hésitez pas à contacter les élus CGT :
cgt.ddfip78@dgfip.finances.gouv.fr

En période de restructurations tous azimuts les agents de la DGFIP sont tous et toutes sur des sièges éjectables.

Disposer de pions que l'on peut déplacer à volonté, c'est le rêve de tout patron. Eh bien, à la DGFIP, on s'en approche : affectation nationale au département sans aucune mention de RAN ou de structure, délai de séjour minimum de 2, voire 3 ans (sauf nécessité de service ?), diminution des possibilités de mutation pour convenance personnelle par la disparition des mouvements complémentaires... Voilà qui devrait permettre à nos directions de nous positionner où bon leur semble.

Même si vous ne souhaitez pas changer de poste, de service ou de résidence à court terme, il ressort des restructurations continues, dont le rythme s'accélère, que votre poste constitue en permanence un siège éjectable.

Alors, va-t-on laisser faire ???

Signez la pétition en ligne sur notre site contre le recul de nos garanties : <http://www.dgfip.cgt.fr/78/spip.php?article1023>

QUAND LA TOPO RESTE AU BUREAU

Alors que le 2 octobre dernier et en grande pompe, la DGFIP et la mission Etalab mettaient en ligne les données du Plan Cadastral Informatisé (PCI), le lendemain même, le groupe de travail Cadastre en quelques fiches signait sa volonté de consigner ses géomètres aux tâches fiscales en exclusivité, donc au bureau.

Même si la sédentarisation est annoncée comme temporaire, le temps de cette suspension dans la mise à jour des plans impactera directement son aspect vivant et la pertinence des informations mises à disposition.



La CGT Finances Publiques rappelle à cette enseigne que la doctrine d'emploi des géomètres doit s'effectuer selon les trois piliers indissociables qui sont **Foncier, Fiscal et Topographie**.

LES SAR : un détricotage du réseau des Trésoreries

Les SAR (Services d'Appui au Réseau) – CédAR dans les Yvelines - sont des services implantés au sein des Directions, à l'heure actuelle encore en tant qu'expérimentations.

Ils ont pour mission de décharger les Trésoreries en effectuant les tâches qu'elles n'ont pas le temps d'exécuter, la plupart du temps celles qui nécessitent un traitement de masse. On nous les présente comme des sortes d'EDR (Equipiers De Renfort) délocalisés.

Ces SAR ont vu leurs missions s'élargir de plus en plus, jusqu'à effectuer la prise en charge de titres de recettes et de mandats de paiements pour les collectivités. Il s'agit là du cœur de métier des trésoreries. Les Directions présentent ces services comme des aubaines :

effectivement, les trésoreries dont la moitié des effectifs ont été supprimés, pour une charge de travail inchangée, sont bien contentes de partager cette dernière.

La conclusion du GT national, du 13/10/2017, indique que les SAR seraient des réussites à généraliser.

La prochaine étape sera-t-elle la suppression totale des trésoreries ?

Tout ceci est à mettre en parallèle avec la dématérialisation des outils de travail et des moyens de paiement, qui touche tous les interlocuteurs du secteur public local.

Vous avez dit Humour ?...

Quand les agents de la DGFIP reçoivent un mail signé Emma Bovary, leur offrant la possibilité de gagner des places de cinéma... C'est un piège... Il ne fallait pas y croire... Ce n'était qu'un test informatique.

Quand la DGFIP, par le biais de sa lettre d'info « Bercy Infos Entreprises » propose aux entrepreneurs d'offrir des cadeaux de fin d'année à leurs salariés, en les incitant à ne pas payer les cotisations sociales...

Ce n'est pas un piège. Il fallait y croire... **Shocking !!! A quand la proposition d'exonération fiscale ???....**

Déni Unilatéral Envers les Risques pour les Personnels (DUERP)

Le questionnaire nouveau du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) est sorti. En y jetant un œil, on n'a pu initialement constater qu'une seule chose : **mais qu'est-ce qu'il est bref !**

D'ailleurs, on notera dans le mail accompagnant ledit questionnaire : dans un **souci de simplification**, ce questionnaire « répertorie une **sélection de risques** auxquels sont potentiellement **exposés le plus grand nombre d'agents** ». Et de préciser, en tout petit et noyé au milieu d'une page de texte, qu'on peut éventuellement en rajouter. Dans les risques auxquels les agents ne sont donc pas exposés, on retrouvera des sujets édifiants. Par exemple, tous les locaux de la DGFIP sont parfaitement chauffés et climatisés, puisqu'il n'y a **pas de risque thermique**. De même, les conditions d'éclairage sont impeccables. Il n'y a **aucun problème d'ambiance sonore**, même à cause des dix téléphones dans la même pièce qui sonnent constamment. Dans la même ligne, merci de retirer tous les problèmes matériels, comme le chauffage en panne ou les câbles qui traînent, même si c'est un risque professionnel, cela n'a rien à faire dans le DUERP. Tout cela doit remonter maintenant via le Registre Santé Sécurité au Travail.

Tous les circuits électriques sont aux normes, et qu'importent les résultats des exercices incendies ou les conclusions des rapports de l'ISST (ex : Saint Germain : Système de Sécurité Incendie en panne, St Quentin : temporisation avant le déclenchement de l'alarme). En bref, la Direction non seulement biaise le questionnaire dès le moment de réponse par les agents, mais de plus appliquera un filtre ensuite (mais si, s'il vous plaît, les questionnaires seront « exploités » puis feront l'objet d'un **examen collectif**). Rappelons que les années précédentes, certaines réunions pour cet examen sont passées à la trappe et n'ont jamais eu lieu.

En un mot : **êtes vous heureux, très heureux** ou **hyper heureux** sur votre lieu de travail ?

FICHES DE SIGNALEMENTS

Aucune agente, aucun agent de la DGFIP n'a à se faire insulter, agresser verbalement ou physiquement que ce soit par un usager, par un collègue ou par un supérieur.

Pourtant, cela est monnaie courante. Certains services constituent de fait des cibles privilégiées.

Mode d'emploi de cette fiche sous forme de questions / réponses :

1 – La fiche est facile à trouver sur Ulysse ?

VRAI : Ulysse 78 – Bouton « Les agents », « Conditions de vie au travail », « Outils », « Fiche de signalement »

2 – Elle doit être complétée en présence de votre chef de service ?

FAUX : elle doit être transmise par mail directement à l'assistante de prévention (adresses mail indiquées sur la fiche). Néanmoins, il est judicieux de l'informer en le mettant en copie.

3 – Elle permet de donner un indicateur des conditions de travail dans les services ?

VRAI : toutes les fiches sont vues par les organisations syndicales lors des CHSCT.

Ce n'est pas parce que vous parvenez à régler l'incident à un niveau local qu'il ne faut pas le faire remonter à la direction pour information. La direction pourra ainsi procéder à un inventaire exhaustif des problèmes liés à l'accueil du public.

4 – Pour l'Administration, elle ne sert qu'à des fins statistiques ?

FAUX : L'Administration va prendre toutes les mesures qu'elle estime nécessaires : courrier à l'utilisateur, dépôt de plainte, sanction disciplinaire, ...

5 – Je serai mal vu(e), stigmatisé(e), mis(e) à l'écart si je fais une telle fiche ?

FAUX : bien au contraire. Plus il y aura de signalements, meilleures seront les CVT (Conditions de Vie au Travail) de chacun. Il ne faut jamais hésiter à remplir une fiche de signalement.

La CGT considère qu'il est déontologique de remplir systématiquement cette fiche, car elle constitue le seul moyen de faire prendre conscience à la direction des problèmes rencontrés par les agents.

La CGT accompagne tous les agents qui la sollicite dans leurs démarches soit auprès de la Direction, soit auprès du Commissariat pour déposer plainte (voir journal n° 5 Page 4).

À la pêche aux ...

Lors de nos tournées à travers le département, nous sommes informés de certaines difficultés rencontrées localement. Mais pourquoi attendre notre passage dans vos murs pour nous en faire part ?

N'hésitez surtout pas à nous faire remonter vos problèmes, mais aussi vos avis, vos ressentis sur la situation actuelle ou à venir, voire des infos locales via notre BALF : cgt.ddfip78@dgfip.finances.gouv.fr

Cette dernière est consultée quotidiennement par plusieurs membres de la Commission Exécutive et tout mail est étudié avec attention.

La section répond toujours présent, maintenant vous pouvez aussi être acteur en nous rejoignant !

Maintenant vous savez quoi faire : ADHEREZ !!!

NOM : **Prénom** :

Grade : **Échelon** : **Temps partiel** :%

Lieu de travail : **Tél** :

Adresse électronique :

Date : **Signature** :

A retourner à: Local Syndical CGT, 12 rue de l'École des Postes, 78015 Versailles Cedex